

Chlore

Ayant participé quelque temps aux travaux du comité de rédaction de *L'Actualité Chimique*, je veux vous exprimer l'estime que j'éprouve pour le travail remarquable qui a été fait par tous ceux qui ont participé au numéro «Chlore» de novembre 1994.

Une telle initiative est à l'honneur de notre Société Française de Chimie et je m'en réjouis. La qualité, comme les imperfections, des contributions ici rassemblées ne peuvent laisser indifférent ; c'est pourquoi, je me dois de faire ici quelques observations sur certains points importants à mes yeux.

«Le monde est-il prêt à vivre un scénario sans chlore ?» Cette question en exergue de l'éditorial est mal posée, ou alors la réponse donnée n'est pas claire. Il fallait dire fermement que c'est un non-sens scientifique. Les trois premiers paragraphes de la note d'André Picot, dans le courrier des lecteurs, sont d'ailleurs précises à ce sujet. En outre, la remarquable contribution de Klaus Naumann souligne bien l'inanité du texte de Greenpeace que vous avez eu raison de publier (p. 88), mais que vous auriez dû mettre correctement en perspective.

Les deux dernières phrases de Jacques Rouanet (p. 3), ne sont donc pas acceptables :

– la question n'est pas de «vivre un

scénario (!) sans», mais de «vivre avec, convenablement».

– s'il y a «débat où les prises de position idéologiques n'ont pas de place», il existe tout de même des évidences sur lesquelles s'accorde l'immense majorité du monde scientifique et qui doivent être clairement formulées.

Les contributions, nombreuses, au numéro spécial «Chlore», ne pouvaient manquer de faire apparaître des nuances, voire des divergences, sur tel ou tel point. Quelques franches contradictions sont cependant regrettables et doivent être relevées. Elles concernent, par exemple, le cas du DDT et, d'une manière générale, celui du traitement des eaux. Dans l'article de toxicologie (p. 43-45), on se félicite de l'interdiction du DDT alors qu'aujourd'hui, on admet que cela a été une erreur (cf. J. Grenier, p. 20). Ce même article évoque la production de dioxines et de furanes lors de l'incinération du PVC alors que le lien éventuel entre la teneur en PVC des ordures ménagères et la production des PCDD/F par un

incinérateur n'a pas été établi (Sevenster, p. 22).

En ce qui concerne le cas de l'eau potable, remarquablement traité par les articles de Loïc Monjour et Antoine Montiel, la position de ces deux auteurs contredit formellement la proposition pour le moins surprenante dans sa formulation d'André Picot et de Josyane Guéry (p. 44) : «*Si ce procédé (la chloration) présente des réels avantages et a pu protéger bien des populations, il pourrait à terme entraîner des risques pour la santé humaine*».

Ces deux auteurs notent encore (p. 45), que de nouvelles données semblent mettre en cause la décision du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) concluant que l'eau de boisson traitée par le chlore n'est pas classable comme cancérigène potentiel pour l'homme. Il aurait été utile d'avoir quelques précisions sur ces «nouvelles données», peut-être ignorées des autres auteurs.

Au demeurant, le dernier paragraphe (p. 45) de l'article de A. Picot et de J. Guéry est clair mais

son ton contraste singulièrement avec celui de la partie qui le précède et qui est consacrée au «chlore organique».

Enfin, l'article sur le «pull en PVC» (p. 68) est sympathique mais il aurait pu préciser que ces chandails sont en PVC... et en laine, et qu'ils sont très chers.

Quant aux autres applications où le PVC recyclé serait «recherché» et «remplacerait avantageusement», il aurait probablement été plus simple de dire que les 3/4 du PVC recyclé vont dans la couche interne des canalisations d'évacuation des eaux dans le bâtiment. Au demeurant, l'article de R. Guillet sur le PVC dans les ordures ménagères (p. 71) remet clairement les pendules à l'heure.

M. Bohy

Paris

Dioxines

L'article d'André Picot et Anne-Christine Macherey (*L'Actualité Chimique*, novembre 1994, p. 84), critiquant le rapport publié par l'Académie des sciences et le Cadas sur les dioxines et analogues, a suscité une réaction de Madame Marianne Grunberg-Manago, présidente de l'Académie des sciences que nous reproduisons intégralement en page 40.

R.H.

Université d'été de chimie 1995**ÉLECTROCHIMIE ET ÉNERGIE DES CONCEPTS AU VÉHICULE ÉLECTRIQUE**

Grenoble, 29 août-1er septembre 1995

L'objectif de l'université d'été est de répondre à la demande des professeurs de lycées et collègues en matière de formation continue dans un domaine de la physico-chimie souvent mal connu. Onze universités ont déjà été tenues depuis 1984.

Instaurée à l'initiative de l'Union des Physiciens, elle est organisée conjointement avec l'université Joseph Fourier et l'Institut National Polytechnique de Grenoble, en collaboration avec l'Union des Industries Chimiques, la Société de Chimie Industrielle et la Société Française de Chimie.

Nombre de participants limité à 300.

Au programme : 5 demi-journées de conférences, une demi-journée consacrée à des visites (au choix du stagiaire), une journée de visites d'entreprises de la région.

Renseignements : Jacques Fouletier, LIESG-ENSEEG, BP 75, 38402 Saint-Martin d'Hères Cedex. Tél. : 76.82.65.66. Fax : 76.82.66.70.